

SMOJ

SOUS-MINISTÉRIAT  
DES **ORIENTATIONS** ET  
DE L'**ACCÈS À LA JUSTICE**



OFFRIR UNE JUSTICE  
CENTRÉE SUR LES  
besoins des  
CITOYENNES ET  
DES CITOYENS

# Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM+)

Justice  
Québec 

## Le PAJ-SM+ c'est:

- un programme en place dans:
  - 40 palais de justice ou point de service de la Cour du Québec
  - 5 cours municipales (Montréal, Québec, Lévis, Laval et Boisbriand)
  - 34 des 36 districts judiciaires
- un programme dans lequel on retrouve:
  - 1254 personnes au stade de la référence ou en suivi actifs
  - un taux de réussite de 55,61%
  - une durée moyenne de 13 mois
  - un taux de récidive d'environ 15% après 2 ans

# Structure de gouvernance

## Niveau stratégique

- Définir les grandes orientations
- Dénouer les enjeux et assurer la gestion des risques

## Niveau tactique

- Recevoir les orientations du comité stratégique et les enjeux des comités directeurs
- Effectuer la coordination des travaux selon la prise en compte de la réalité de chaque partenaire

## Niveau opérationnel

- Comité directeur régional: Assurer le bon fonctionnement et dénouer les enjeux régionaux
- Comité opérationnel: opérationnalisation du programme (statuer sur l'admissibilité, mettre en commun l'information, convenir d'un PI etc.)

## Objectifs du PAJ-SM+

- Adaptation du traitement judiciaire à la réalité des accusé(e)s qui font face à la justice et qui présentent des vulnérabilités, notamment sur le plan mental ou cognitif
- Contribuer à la protection des personnes plaignantes, des victimes et de la société
- Collaboration et concertation de l'ensemble des partenaires
- Favoriser la réinsertion sociale des accusé(e)s tout en réduisant ou évitant les risques de récidive
- Suivi global et accompagnement du justiciable dans l'élaboration d'un plan d'intervention PAJ-SM+

## Accusés admissibles

- Le programme s'adresse aux personnes présentant, du point de vue de la santé et des services sociaux, différentes vulnérabilités liées à:
  - Santé mentale, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, trouble d'utilisation de substances ou troubles découlant de traumatismes crâniens
- Il doit exister un **lien entre la problématique et la commission de l'infraction** et la capacité de l'individu à faire face au processus judiciaire (apte et responsable criminellement)
- L'accusé doit:
  - Avoir commis une ou des infractions admissibles pour des accusations portées dans le district où le PAJ-SM est implanté
  - Reconnaître les faits ou gestes à l'origine de l'infraction ou de l'omission
  - Être **volontaire** à prendre part au programme
  - Être en mesure de développer de nouveaux acquis et/ou faire des apprentissages requis à l'autogestion des risques et à leur fonctionnement social
  - **Renoncer** aux délais judiciaires

## Du point de vue de la santé les troubles sont:

- Troubles diagnostiqués ou non
- En comorbidité ou non

## Exemples de troubles de santé mentale que l'on retrouve au PAJ-SM+

- Troubles psychotiques
- Troubles affectifs
- Troubles de la personnalité
- Troubles liés à l'usage de substance
- Troubles anxieux (TAG, agoraphobie, trouble de panique)
- Troubles neurocognitifs (TCC, démence)
- Troubles neurodéveloppementaux (TSA, TDAH, DI)

## Les infractions incluses

- Le programme s'applique à toutes les infractions criminelles, sous réserve de l'exercice de la discrétion du poursuivant et à l'exception des exclusions énoncées.

## Les critères discrétionnaires du poursuivant

- La nature de l'infraction, la gravité, la durée et le caractère répétitif
  - Nature : type de l'infraction
  - Gravité : classification des infractions selon le Code criminel (sommaire, hybride ou acte criminel)
  - Durée : notion de temporalité
  - Caractère répétitif : qui se répète, qui revient dans le temps
- Les circonstances particulières entourant la commission de l'infraction
  - Préméditation, motivée par la haine, position d'autorité ou de confiance, usage d'une arme, violence ou menaces pendant la perpétration
- La peine qui pourrait être imposée en cas de déclaration de culpabilité
- La situation dans laquelle se trouve actuellement le contrevenant, incluant ses antécédents judiciaires et les moyens qu'il a déjà entrepris en vue de s'engager socialement
- La nature des dommages, pertes ou préjudices causés par l'infraction et les conséquences pour la victime, sa famille, la collectivité et la sécurité du public
- Les caractéristiques personnelles de la victime et la situation dans laquelle elle se trouve actuellement (ex. : âge, vulnérabilité, incapacité, dépendance, état de santé physique et mentale)
- Le consentement libre et éclairé de la victime, lorsque l'infraction est commise dans un contexte de violence sexuelle (sauf sur une personne âgée de moins de 18 ans), de violence conjugale ou de maltraitance envers les personnes âgées et poursuivie par voie sommaire
- Le point de vue de la victime, le cas échéant
- Les intérêts de la société

## Infraction exclues

Sont exclues du PAJ-SM+ les infractions suivantes, indépendamment de tout facteur

Les infractions dont la mort résulte ainsi que la tentative et le complot de commettre ces infractions;

Les infractions étant de juridiction exclusive de la Cour supérieure (infractions prévues à l'article 469 du Code criminel);

Les infractions à caractère sexuel perpétrées à l'endroit des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans);

Les infractions commises dans un contexte de violence sexuelle et de violence conjugale;

Les infractions commises dans un contexte de maltraitance envers les personnes âgées;

Les infractions relatives à la conduite d'un moyen de transport lorsqu'il en résulte des lésions corporelles;

Les infractions relatives au terrorisme;

Les infractions en lien avec une organisation criminelle;

Les infractions relatives aux armes à feu et autres armes ou comportant l'usage de telles armes, lorsque poursuivies par acte criminel.

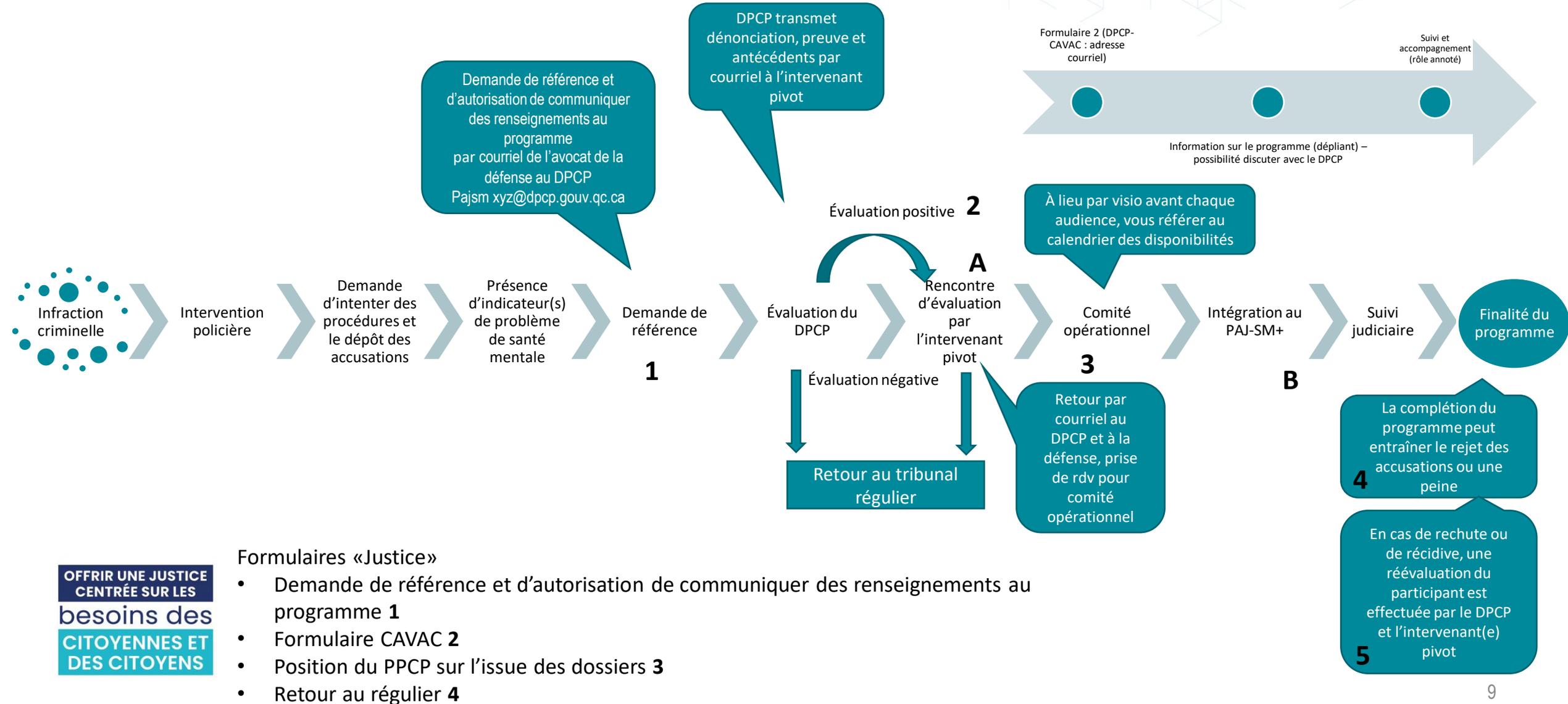
Les infractions, commises dans un contexte de violence sexuelle (sauf sur une personne âgée de moins de 18 ans), de violence conjugale ou de maltraitance envers les personnes âgées, lorsque celles-ci sont poursuivies par **voies sommaires sont admissibles au programme si la personne victime consent au programme.**

Ce consentement doit être libre, éclairé et manifestement exprimé tout au long du processus. Une personne victime peut, à tout moment, retirer son consentement à la participation de l'accusé au Programme. Ce dernier devra à ce moment retourner vers le processus judiciaire régulier.

# Trajectoire du PAJ-SM+

## Formulaires «Santé»

- Évaluation de l'admissibilité du programme **A**
- Fiche d'engagement et de suivi du programme (plan de bien-être) **B**



## Formulaires «Justice»

- Demande de référence et d'autorisation de communiquer des renseignements au programme **1**
- Formulaire CAVAC **2**
- Position du PPCP sur l'issue des dossiers **3**
- Retour au régulier **4**

## Référence au programme

- **Quand:** lorsque divers indicateurs liés à la présence de vulnérabilité telles que l'isolement social, l'arrêt de la médication, la désorganisation, des hallucinations, des indices de problématiques en lien avec la consommation de substances sont constatés
- **Qui:** avocat de la défense, PPCP, juge, membre du corps policier, agent de probation, intervenante ou intervenant du RSSS ou d'un organisme communautaire, d'une organisation autochtone, membre de l'entourage
- **Quoi:** Expliquer le PAJ-SM+
- **Comment:** Lire, remplir et signer le Formulaire 1 *Demande de référence et d'autorisation à communiquer des renseignements au Programme d'accompagnement justice et santé mentale*. À noter que le consentement peut être verbal.

PAJ-SM+

Demande de référence et d'autorisation de communiquer des renseignements au Programme d'accompagnement justice et santé mentale + (formulaire 1, envoyé au PPCP)

### FORMULAIRE 1

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'accusé(e) : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Coordonnées : \_\_\_\_\_  
Nom et coordonnées d'une personne significative : \_\_\_\_\_

#### RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

Numéro(s) de dossier(s) : \_\_\_\_\_  
Date de comparution : \_\_\_\_\_  Liberté  Détenu  
Nom de l'avocat(e) de défense : \_\_\_\_\_

#### MOTIF DE RÉFÉRENCE

Diagnostic connu, comportement manifeste observé pouvant répondre à un trouble mental, suivi psychiatrique actif, sous mandat du TAQ, etc. :

J'autorise les représentant(e)s du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+ dont notamment le PPCP, l'avocat de la défense, l'intervenant pivot, l'agent de probation et \_\_\_\_\_ qui y travaillent, à **obtenir** ou **divulguer** des informations cliniques et personnelles concernant ma situation avec les établissements de santé et des services sociaux ou les organismes qui m'offrent des services. Je comprends qu'il s'agit d'informations de nature confidentielle, mais je consens à leur divulgation entre les représentants(es) du Programme. Ces renseignements seront divulgués uniquement pour déterminer mon admissibilité et aux fins des audiences du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+. Par conséquent, ces informations ne peuvent en aucun cas être utilisées contre moi dans le cadre des procédures judiciaires subséquentes, à moins d'un consentement explicite de ma part. Sauf révocation écrite ou verbale colligée dans mon dossier de ma part, cette entente est valide pour les renseignements déjà obtenus, de même que ceux qui seront obtenus par la suite, et ce, jusqu'à la fin des procédures judiciaires.

Je comprends mon droit d'être jugé(e) dans un délai raisonnable conformément à l'article 11b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'article 32.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Je comprends que cette demande d'évaluation de mon admissibilité au PAJ-SM+ entraînera nécessairement des délais supplémentaires et renonce explicitement à invoquer les délais judiciaires découlant du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+. Je consens à ce que le présent document soit déposé au tribunal dans les dossiers en titre en cas de requête en vertu de l'article 11b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

N.B. On doit s'assurer que les signataires de cette formule sont autorisés(e)s à le faire conformément aux textes législatifs en vigueur. Le cas échéant, prière de mentionner à quel titre (curateur ou titulaire de l'autorité parentale) la personne est autorisée à signer.

Signature de l'accusé(e) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
ou, dans le cas qu'une autorisation verbale est obtenue de l'accusé(e)  
Signature de la défense : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# Le consentement

La différence entre:



Le consentement à **être référé** au programme en vue d'évaluer l'admissibilité



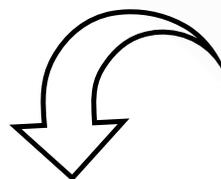
Le consentement à **recevoir des soins de santé** ou des services sociaux en vertu de la *LSSS* et du *CcQ*



Le consentement à **la divulgation ou au partage** des renseignements de nature confidentielle

## Évaluation sommaire du PPCP

- Infractions visées admissibles ou non
- Indicateurs de troubles mentaux soulevés
- Discrétion selon le dossier présenté



Référer le dossier à l'intervenant pivot pour l'évaluation complète ou informer l'avocat de défense du refus suite à l'évaluation sommaire du PPCP

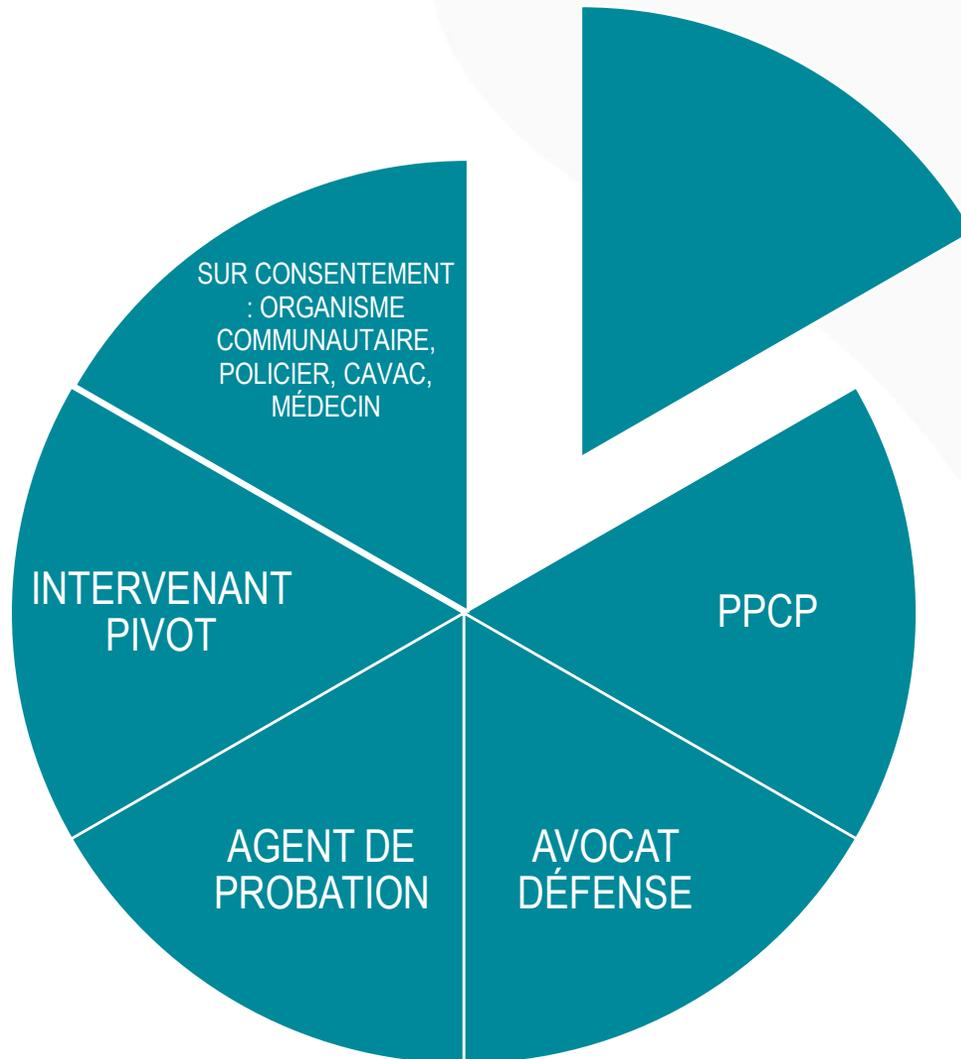
## Évaluation clinique de l'intervenant pivot

- Obtenir le consentement
- Créer un lien de confiance
- Explorer les indicateurs de vulnérabilité
- Évaluer le fonctionnement social
- Établir le lien clinique entre le passage à l'acte et les vulnérabilité de la personne
- Identifier les besoins en matière de rétablissement
- Coconstruire les objectifs à travailler
- Élaborer un plan d'intervention
- Recommander l'intégration au PAJ-SM

## Plan d'intervention

- Comprend les **objectifs** à atteindre pour la personne
- Est **adapté** à chaque personne
- **Évolue** selon le cheminement de la personne
- Contient une **fréquence déterminée de retour devant le juge** pour le **suivi** de son plan d'intervention

## Rencontre de l'équipe opérationnelle



### Objectifs de la rencontre :

Confirmation par le PPCP de l'intégration du justiciable

Discussion du plan d'intervention proposé par l'intervenant pivot et mise en commun de l'information par les partenaires

## Séances du PAJ-SM+

- Fréquence variable selon les districts
- Les mêmes intervenants sont assignés aux séances du PAJ-SM
- Toujours dans la même salle

## Issue du programme

Le programme est adopté en vertu des articles 717 et 720 Ccr.

- Le programme est d'une durée d'environ 12 à 18 mois
- Il peut se conclure notamment par un :
  - Rejet des accusations (avec ou sans 810 C. cr.)
  - Plaidoyer de culpabilité et une peine favorisant les peines non privatives de liberté (absolution conditionnelle ou inconditionnelle, probation, peine)
  - Retour au tribunal régulier
  - Attestation de réussite à la discrétion du tribunal

**FORMULAIRE 1****RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Nom de l'accusé(e) : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Coordonnées : \_\_\_\_\_  
 Nom et coordonnées d'une personne significative : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES**

Numéro(s) de dossier(s) : \_\_\_\_\_  
 Date de comparution : \_\_\_\_\_  Liberté  Détenu  
 Nom de l'avocat(e) de défense : \_\_\_\_\_

**MOTIF DE RÉFÉRENCE**

Diagnostic connu, comportement manifeste observé pouvant répondre à un trouble mental, suivi psychiatrique actif, sous mandat du TAQ, etc. :

\_\_\_\_\_

J'autorise les représentant(e)s du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+ dont notamment le PPCP, l'avocat de la défense, l'intervenant pivot, l'agent de probation et \_\_\_\_\_ qui y travaillent, à **obtenir** ou **divulguer** des informations cliniques et personnelles concernant ma situation avec les établissements de santé et des services sociaux ou les organismes qui m'offrent des services. Je comprends qu'il s'agit d'informations de nature confidentielle, mais je consens à leur divulgation entre les représentants(es) du Programme. Ces renseignements seront divulgués uniquement pour déterminer mon admissibilité et aux fins des audiences du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+. Par conséquent, ces informations ne peuvent en aucun cas être utilisées contre moi dans le cadre des procédures judiciaires subséquentes, à moins d'un consentement explicite de ma part. Sauf révocation écrite ou verbale colligée dans mon dossier de ma part, cette entente est valide pour les renseignements déjà obtenus, de même que ceux qui seront obtenus par la suite, et ce, jusqu'à la fin des procédures judiciaires.

Je comprends mon droit d'être jugé(e) dans un délai raisonnable conformément à l'article 11b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* et l'article 32.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Je comprends que cette demande d'évaluation de mon admissibilité au PAJ-SM+ entraînera nécessairement des délais supplémentaires et renonce explicitement à invoquer les délais judiciaires découlant du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+. Je consens à ce que le présent document soit déposé au tribunal dans les dossiers en titre en cas de requête en vertu de l'article 11b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

*N.B. On doit s'assurer que les signataires de cette formule sont autorisés(e)s à le faire conformément aux textes législatifs en vigueur. Le cas échéant, prière de mentionner à quel titre (curateur ou titulaire de l'autorité parentale) la personne est autorisée à signer.*

Signature de l'accusé(e) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

ou, dans le cas qu'une autorisation verbale est obtenue de l'accusé(e)

Signature de la défense : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE 2**N<sup>o(s)</sup> de dossier(s) : [REDACTED]

Accusé(e) : [REDACTED]

Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Date de naissance : [REDACTED]

**Victime(s) :**  **Adulte**  **Mineur(e)**

(Veuillez remplir la section sur le [la] tuteur[-trice].) Nom : [REDACTED]

Prénom : [REDACTED]

Date de naissance : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Numéro de téléphone : [REDACTED]

**Tuteur[-trice] si victime mineure :** [REDACTED]**Date de naissance tuteur[-trice] :** [REDACTED]**Coordonnées si différentes :** [REDACTED]

L'accusé(e)	Prochaine date d'audience
<input type="checkbox"/> Est évalué(e) sur son admissibilité au PAJ-SM+	
<input type="checkbox"/> Est admis(e) au PAJ-SM+	
<input type="checkbox"/> A complété le PAJ-SM+ avec succès	
<input type="checkbox"/> A échoué le PAJ-SM+	
Commentaire(s) : [REDACTED]	

Le DPCP a été en mesure de discuter et d'expliquer le programme à la personne concernée : OUI  NON 

Procureur(e) au dossier : [REDACTED]

Transmis au CAVAC le : [REDACTED]

**FORMULAIRE 3**

Accusé(e) : [REDACTED]

Dossier(s) : [REDACTED]

Ce document expose la position du procureur aux poursuites criminelles et pénales sur la conclusion envisagée des dossiers en titre. Cette position est conditionnelle à ce que l'accusé(e) satisfasse avec succès tous les objectifs de son plan d'intervention dans le cadre du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+. Ce document privilégié est le fruit des discussions dans le cadre du Programme d'accompagnement justice et santé mentale+ et ne doit pas être divulgué à quiconque à l'extérieur du Programme, à moins du consentement du DPCP et de l'accusé(e) en titre.

Cette position sur l'issue du dossier est :

- donnée avec l'objectif d'aider l'accusé(e) à déterminer sa participation au Programme d'accompagnement justice et santé mentale+;
- basée sur l'information disponible auprès du DPCP à cette date et;
- sujette à bonification sur la base d'informations nouvelles, de preuves supplémentaires ou de négociations avec l'avocat(e) de l'accusé(e) sur les modalités de ce document.

Cette position sur l'issue du dossier sera retirée, à la discrétion du DPCP, s'il y a :

- commission d'autres infractions ou bris d'ordonnances;
- réception d'informations nouvelles ou de preuves supplémentaires transmises par le DPCP ou ;
- échec du Programme.

Cette position sur l'issue du dossier est prise en vertu de :

- L'article 717 du *Code criminel* et amènera un rejet du ou des chefs d'accusation concernant le ou les chefs des dénonciations :

Advenant l'application de l'article 717 du *Code criminel*, la poursuite peut demander un engagement en vertu de :

- L'article 810 du *Code criminel* et amènera un engagement de ne pas troubler l'ordre public du ou des chef(s) d'accusation(s) concernant les chefs suivants :

- L'article 720 du *Code criminel* et est basée sur l'enregistrement de plaidoyers de culpabilité au(x) chef(s) des dénonciations :

Advenant l'application de l'article 720 du *Code criminel*, la Poursuite présentera cette position sur la peine dans le cadre d'une suggestion commune au tribunal. La ou le juge décidera de la sentence.

- Absolution (inconditionnelle / conditionnelle)  
 Sursis du prononcé de la peine (sentence suspendue)  
 Autre : [REDACTED]

Le PPCP pourra également demander au tribunal toute ordonnance (ADN, interdiction d'armes, etc.) qu'il juge utile afin de protéger la société et de contribuer au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

Les conditions de tout engagement ou de toute ordonnance de probation feront l'objet de discussions à la fin du Programme.

Procureur(e) : [REDACTED]

Date : [REDACTED]

**FORMULAIRE 4**

Nom de l'accusé(e) :

Numéro(s) de dossier(s) :

Veillez noter que dans le présent dossier, l'accusé(e) a participé au Programme d'accompagnement justice et santé mentale+. Cependant, à la suite d'une décision du (de la) accusé(e) ou de l'équipe du Programme en date du [REDACTED], la poursuite reprend maintenant son cours normal.

Commentaires : [REDACTED]

Veillez noter que les formulaires, les notes de suivi, les rapports d'évaluation, les documents médicaux ou autres informations recueillies dans le cadre de la participation de l'accusé(e) au Programme **ne peuvent en aucun cas être utilisés contre celui-ci** ou celle-ci dans le cadre des procédures judiciaires subséquentes, à moins d'un consentement explicite du (de la) accusé(e). Ainsi, veuillez considérer que les documents ci-joints et les informations qui y sont contenues ne font pas partie intégrante du dossier de la poursuite puisqu'ils ont été obtenus avec le consentement de l'accusé(e), **UNIQUEMENT** aux fins des audiences du Programme de santé mentale.

Nom du PPCP : [REDACTED]

Date : [REDACTED]